



«MAGHREB OXYGÈNE SA»

Société anonyme au capital de 81 250 000 dirhams

Siège social: immeuble Taфраouti, Km 7 route de Rabat (Aïn Sebâa) - Casablanca – RC n° 101.837

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société dite « MAGHREB OXYGÈNE » SA au capital de 81 250 000 dirhams, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 25 mars 2021 à 10 heures 30 mn, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes ;
- Approbation desdits rapports ;
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Approbation des conventions autorisées par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-19 ;
- Quitus aux Administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Les documents dont l'article 141 de la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège social et aux bureaux de la société à l'adresse suivante : 139, Boulevard Moulay Ismail, Casablanca. Les documents et informations, dont la communication est prescrite par l'article 121 bis de ladite loi, seront disponibles sur le site internet de la société (www.maghreboxygene.ma).

Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social, contre accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-19.

Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par un autre actionnaire, le conjoint, un ascendant ou descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières en lui remettant une procuration. Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet précité.

Le Conseil d'Administration

«MAGHREB OXYGÈNE SA»

PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE PRÉVUE LE 25 MARS 2021

Première résolution (projet)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils lui sont présentés l'ensemble des documents de synthèse portant sur les comptes, tant sociaux que consolidés, de l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que les rapports précités.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale ordinaire confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, pour leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et donne également décharge aux commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

Deuxième résolution (projet)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui s'élève à 9 433 325,32 dirhams comme suit :

Résultat net	9 433 325,32 Dhs
+ Report à nouveau antérieur	37 903 949,11 Dhs
= Résultat distribuable*	47 337 274,43 Dhs
- Dividendes	3 250 000,00 Dhs
= Solde à reporter à nouveau	44 087 274,43 Dhs

Il sera donc distribué un dividende 4 dirhams par action.

L'assemblée générale donne par ailleurs tous pouvoirs au Président Directeur Général pour fixer la date et le lieu de paiement du dividende à distribuer dont le montant est ci-dessus fixé.

Troisième résolution (projet)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration un montant brut plafonné à 1 100 000 dirhams à titre de jetons de présence, à passer par frais généraux dans les comptes de l'exercice 2021.

Quatrième résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-19, l'assemblée générale déclare approuver lesdites conventions et donner à cet égard quitus aux administrateurs.

Cinquième résolution (projet)

L'assemblée générale déclare conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour effectuer toutes les formalités nécessaires requises en pareille matière ou prévues par la loi.

(*) Le montant de la réserve légale avait atteint les 10% du capital par dotations antérieures au présent exercice.



ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	1.110	-
Immobilisations corporelles	164.517	153.895
Droit d'utilisation de l'actif	9.919	11.387
Titres mis en équivalence	54.782	48.731
Autres immobilisations financières	1.388	1.388
Titres de participation non consolidés	70	70
Impôts différés actifs	2.825	2.377
Autres actifs non courants	50.307	54.759
Actifs non courants	284.918	272.607
Stocks	47.292	41.743
Comptes clients	159.677	149.954
Autres créances d'exploitation	18.264	14.382
Actif d'impôt exigible	827	189
Titres de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.021	20.579
Actifs courants	236.081	226.847
TOTAL ACTIF	520.999	499.454

PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2020	31/12/2019
Capital	81.250	81.250
Prime d'émission	40.990	40.990
Réserves consolidées	127.791	116.364
Résultat consolidé de l'exercice	14.801	14.678
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	264.832	253.282
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	105.570	105.633
Impôts différés passifs	4.123	4.544
Autres passifs non courants	31.465	29.973
Passifs non courants	141.158	140.150
Dettes fournisseurs	53.899	53.736
Autres passifs courants	49.185	46.095
Passif d'impôt exigible	12	-
Provisions pour risques et charges courants	-	-
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	11.913	6.191
Passifs courants	115.009	106.022
TOTAL PASSIF	520.999	499.454

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	248.361	240.337
Autres produits	1.422	494
Coût des biens et services vendus	(121.284)	(114.523)
Charges de personnel	(40.080)	(40.845)
Autres produits et charges opérationnels	(47.680)	(42.087)
Résultat opérationnel avant amortissements	40.739	43.376
Dotations aux amortissements	(23.202)	(22.751)
Résultat opérationnel	17.537	20.625
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut	(4.757)	(4.704)
Coût de l'endettement financier net	(4.757)	(4.704)
Autres produits et charges financières	-	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	12.780	15.921
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	6.053	3.842
Impôts sur les résultats	(4.032)	(5.085)
Résultat net consolidé	14.801	14.678
Autres produits et charges	-	-
Résultat global de la période	14.801	14.678
Résultat net	14.801	14.678
dont part du groupe	14.801	14.678
dont part minoritaires	-	-
Résultat par action	-	-
Résultat net par action (en dirhams)	18,2	18,1
Résultat net par action dilué (en dirhams)	18,2	18,1

Note O2 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 et 2019
Aucun changement au niveau périmètre de consolidation entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	2020			2019		
	Nom de la société	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle
Maghreb Oxygène	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
Proactis	25 %	25 %	MEE	25 %	25 %	MEE
Tafraoui	24 %	24 %	MEE	24 %	24 %	MEE
Sodegim	50 %	50 %	MEE	50 %	50 %	MEE

Abdelaziz ALMECHATT
COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
CASABLANCA

Abdelhah RHALLAM
FIDECO AUDIT & CONSEIL
124, boulevard Rahal El Meskini
CASABLANCA

MAGHREB OXYGÈNE SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Aux actionnaires de la société

Maghreb Oxygène SA
Immeuble Tafraoui
Km 7,5 Route de Rabat
Ain Sebâa Casablanca

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Maghreb Oxygène S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 264 832 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 14 801 milliers de dirhams.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 février 2021 dans un contexte éditorial de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telle qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 4 (§§ 3.9.21) et 23.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Test de dépréciation des titres mis en équivalence et des créances financières rattachées à ces titres Au 31 décembre 2020, les titres mis en équivalence et les créances financières rattachées s'élevaient respectivement à 54,8 millions de dirhams et à 38,6 millions de dirhams. En l'absence de goodwill dérogé lors de l'acquisition des participations mises en équivalence, le Groupe Maghreb Oxygène effectue un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable du titre devient inférieure à la valeur nette comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de cession.	Nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre par le Groupe Maghreb Oxygène pour l'identification des indices de pertes de valeurs associés à chaque titre de participation consolidé et procédé à la revue le cas échéant des flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur recouvrable. Nous avons apprécié le cas échéant la cohérence des hypothèses retenues au niveau du plan d'affaires entrant dans le calcul de la valeur recouvrable et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie, telles que validées par le management. Nous avons notamment : - Effectué des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers pour prendre connaissance des principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces dernières avec les explications obtenues ; - Apprécié sur la base des informations fournies par le management, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe ainsi que les hypothèses utilisées ; - Procédé par sondage à la revue des calculs servant à la détermination de des valeurs recouvrables ; - Vérifié que les calculs prennent en considération également les créances financières rattachées ; - Comparé les projections établies lors des exercices précédents avec les réalisations effectives des exercices concernés. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 13,9,4, 10 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation, et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 17 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A

FIDECO AUDIT & CONSEIL

Abdelaziz ALMECHATT

Abdelhah RHALLAM

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdelouf Benkouar
CASABLANCA
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

FIDECO AUDIT & CONSEIL
Siège: 124, Bd. Rahal El Meskini
CASABLANCA

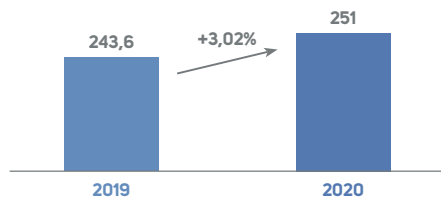
RÉSULTATS ANNUELS 2020

Le Conseil d'Administration de Maghreb Oxygène, réuni le 15 février 2021, a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2020 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

Dans ce contexte difficile marqué par la pandémie Covid-19, Maghreb Oxygène a fait preuve d'une résilience grâce à la solidité de ses fondamentaux.

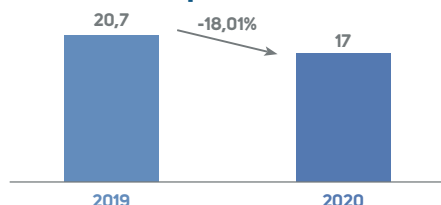
INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS SOCIAUX

Chiffre d'affaires (en MDH)



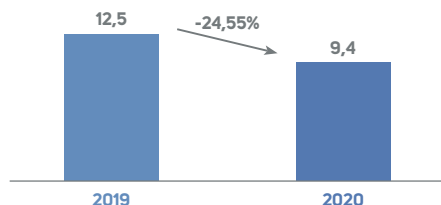
Les ventes de Maghreb Oxygène se sont bonifiées de 3,02 %. Elles s'affichent à 251,0 MDH en 2020 contre 243,6 MDH l'année précédente.

Résultat d'exploitation (en MDH)



S'expliquant par l'augmentation des charges opérationnelles (+5,7 %), le résultat d'exploitation se contracte, s'affichant à 17,0 MDH contre 20,7 MDH au titre de l'année 2019.

Résultat net (en MDH)



Dans ce sillage, le résultat net décroît de 24,55 % et s'établit à 9,4 MDH contre 12,5 MDH en 2019.

INDICATEURS BILANCIELS SOCIAUX

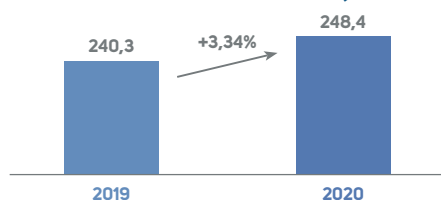
En Mdh	31/12/2019	31/12/2020	Variation en %
Fonds propres sociaux	224,6	230,8	+2,75 %
Total Bilan Social	453,4	472,2	+4,14 %

Les fonds propres de Maghreb Oxygène progressent de 2,75 % par rapport à 2019 pour s'établir à 230,8 MDH.

Le total bilan se renforce de 4,14 % et s'affiche à 472,2 MDH.

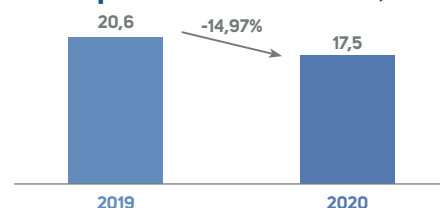
INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS CONSOLIDÉS

Chiffre d'affaires consolidé (en MDH)



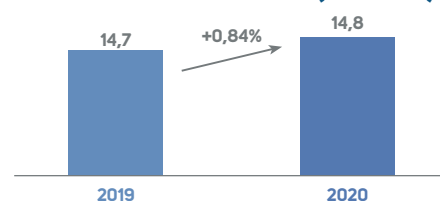
Le chiffre d'affaires consolidé de Maghreb Oxygène se bonifie de 3,34 %. Il s'affiche à 248,4 en 2020 contre 240,3 en 2019.

Résultat opérationnel consolidé (en MDH)



Le résultat d'exploitation consolidé fléchit de 14,97 % par rapport à la même période de l'année précédente et s'affiche à 17,5 MDH en 2020.

Résultat net consolidé (en MDH)



Le résultat net consolidé se stabilise à 14,8 MDH en 2020 contre 14,7 MDH une année auparavant.

INDICATEURS BILANCIELS CONSOLIDÉS

En Mdh	31/12/2019	31/12/2020	Variation en %
Fonds Propres consolidés	253,3	264,8	+4,56 %
Total Bilan consolidé	499,5	521,0	+4,31 %

Les fonds propres consolidés ont connu une hausse de 4,56 % et s'établissent à 264,8 millions de dirhams contre 253,3 millions de dirhams en 2019.

Quant au total du bilan, il progresse de 4,31 % pour s'afficher à 521,0 millions de dirhams.

PERSPECTIVES

Maghreb Oxygène escompte continuer à vitaliser ses résultats, marque d'une implication de tous les instants, poursuivant son avancée en tant qu'acteur de référence sur le secteur.

DIVIDENDES

Compte tenu du résultat dégagé durant l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, la distribution d'un dividende de 4 DH par action.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En Mdh	31/12/2019	31/12/2020
Bénéfice par action	15,39	11,61
Dividende par action	4	4

Le communiqué annuel 2020 est disponible sur notre site internet : <https://www.maghrebxygene.ma/communiqués-de-presse/>